

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : CONVENTION RELATIVE A LA DEFINITION DES CONDITIONS TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES D'UN DROIT D'USAGE SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION G NUMERO 1467 CONSENTI PAR LA COMMUNE AU SIEA

Séance du 28 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit février à dix-neuf heures et quatorze minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt et un février deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 24

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BERGEOT Joël, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GUILLERMET Maria, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 4

CYVOCT Jean-Michel pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
LYAUDET Stéphane pouvoir à Monsieur Jacques DRHOVIN
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEOIS
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

BROCHET Olivier

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 24 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants

Monsieur le Maire rappelle qu'un accord pour l'implantation d'un nœud de raccordement optique, rue Pré la Belle sur la parcelle cadastrée section G numéro 1467 à Cormaranche a été signé le 26 novembre 2021 afin de permettre au SIEA de lancer la phase « études et travaux » du déploiement du réseau Très Haut débit fibre optique.

Pour solder le volet administratif de ce dossier, le SIEA propose la signature d'une convention relative à la définition des conditions techniques, administratives et financières d'un droit d'usage sur ladite parcelle, consenti par la commune au SIEA, afin de lui permettre d'implanter, d'exploiter et d'entretenir le réseau de communications électroniques dont il a la charge dans le cadre de l'article L.1425-1 du code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention telle que présentée.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** M. le Maire de signer la convention relative à la définition des conditions techniques, administratives et financières d'un droit d'usage sur la parcelle cadastrée section G numéro 1467, consenti par la commune au SIEA, afin de lui permettre d'implanter, d'exploiter et d'entretenir le réseau de communications électroniques dont il a la charge
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie conforme au registre des délibérations

**Le Maire,
Philippe EMIN**

